

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024****N°DCM-2024-064****OBJET :****PERSONNEL****Pôle culturel**

Ecole de Musique Municipale

Création d'un emploi de directeur  
pour accroissement temporaire  
d'activité

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent :** M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.332-23 1° ;

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoyant que les emplois de chaque collectivité locale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter ;

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le Centre de Gestion de l'Ain a récemment rappelé aux communes que cette règle s'applique également pour le recrutement des agents contractuels pour un motif d'accroissement temporaire d'activité ou pour le remplacement d'un agent sur un emploi permanent, mais temporairement indisponible ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie B Directeur d'établissement	20/20 <sup>ème</sup>	Échelle indiciaire des assistants d'enseignement artistique (IB 509)	Du 2 septembre au 13 septembre 2024

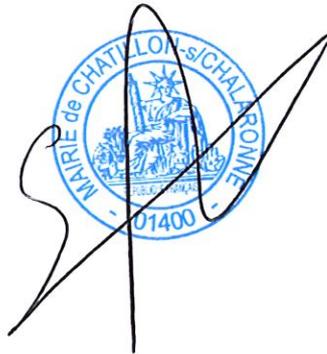
... / ...

**HABILITE** le Maire à recruter un agent contractuel afin de pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs),

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces permettant la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **11 SEP. 2024**

Et dépôt en Préfecture

Le : **11 SEP. 2024**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.